

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05050 Numéro SIREN : 415 006 618 Nom ou dénomination : 6M TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 318

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2022 cerfa N° 11084*22	
		12 JAN. 2023		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/04/2021	et clos le	31/03/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
73 RUE DE LA PLAINE					
93160 NOISY-LE-GRAND					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Installation électrique		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à taux normal		Déficit	
		365 098			
Bénéfice imposable à 15 %		38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de développement prioritaire	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :					
Identité du déclarant:					
Date: 21/07/2022 Lieu: NOISY-LE-GRAND					
Civilité du déclarant: M					
Nom du déclarant: ILJAZI Nezir					
Qualité du déclarant: PDG					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					



N° 15949 * 02
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

		Exercice N clos le. 31/03/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 877 0
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	95 593 88 862 6 731
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	336 146 164 055 172 091
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	43 000 43 000
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	25 966 25 966
TOTAL (II)		BJ	BK	512 582 264 794 247 788	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	17 053 17 053
		En cours de production de biens	BN	BO	25 578 25 578
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 347 602 1 347 602
		Autres créances (3)	BZ	CA	165 758 165 758
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	257 395 257 395
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	30 317 30 317
TOTAL (III)		CJ	CK	1 843 703 1 843 703	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 356 285 264 794 2 091 491	

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

ADAPTE PAR N° 5 A TEL-DECLARATION
PAR TELEDECLER

Désignation de l'entreprise		6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 113)	DA	38 113	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	20 895	
	Report à nouveau	DH	32 880	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	115 998	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	211 697
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	588 793	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 715	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	768 584	
	Dettes fiscales et sociales	DY	481 702	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 879 794	
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 091 491	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	IC		
		RD		
		RE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6M TECHNOLOGIES
415 006 618 RCS BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2022 a une durée de 12 mois

Total du bilan (€)	:	2 091 491
Chiffre d'affaires (€)	:	6 184 679
Résultat net (€)	:	115 998

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds commercial :

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Amortissements selon les durées d'usage.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Voir filiales et participations : tableau 2059-g-sd joint

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retenir les coûts de la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce derniers cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La situation est extrêmement évolutive et volatile. A la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Cession de l'immeuble sis rue Albert 1^{er} détenu par la filiale JFCX

Dissolution et clôture de la filiale JFCX

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé	Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des amortissements	Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des provisions	Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal
Etat des créances et dettes	Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

5

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	11 877	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	2 900	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	88 582	KT		KU	7 011	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	60 544	KW		KX	95 071	
		Matériel de transport *			KY	63 942	KZ		LA	27 983	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	171 116	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			IE		IF		IG		
	Immobilisations corporelles en cours				IH		II		IJ		
	Avances et acomptes				IK		IL		IM		
	TOTAL III				IN	387 084	IO		IP	130 065	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	189 180	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP	215 738	IR		IS	23 936		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	74 203	IU		IV	31 363		
TOTAL IV				LQ	479 121	IR		IS	55 298		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	878 082	ØH		ØJ	185 363		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		ØØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		IW	11 877	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG	2 900	MH	0	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	95 593	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM	60 544	MN	95 071	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	91 925	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	21 965	MT	149 151	MU		
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	85 409	NH	431 740	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX	189 180	ØY	0	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	239 674	2C	0	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	36 600	2F	68 966	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	465 454	NK	68 966	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	550 863	ØL	512 583	ØM			

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire Article 53 A
du Code général des impôts

DGFIP N° 2055-SD 2022
ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDECLER

Désignation de l'entreprise 6M- TECHNOLOGIES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	11 877	PF		PG		PH	11 877	
TOTAL I			RK	11 877	RM		RN		RO	11 877	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	87 165	QA	1 697	QB		QC	88 862	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	60 944	QE	628	QF	60 944	QG	628		
	Matériel de transport	QH	9 823	QI	14 078	QJ		QK	23 901		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	158 044	QM	3 447	QN	21 965	QO	139 526		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	315 976	QV	19 851	QW	82 909	QX	252 917	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	327 853	ØP	19 851	ØQ	82 909	ØR	264 794	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											
C CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022
ADAPTÉ POUR L'ÉLÉMENTAIRE
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>6M-TECHNOLOGIES</u> Néant ☒						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N° 2057-SD 2022
ADAPTE POUR UN TELEDECLARATION
PAR TELEDECL.FR

Désignation de l'entreprise : 6M-TECHNOLOGIES				Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	43 000	UR	8 000	US	35 000			
	Autres immobilisations financières		UT	25 965	UV	21 362	UW	4 603			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 347 602		1 347 602					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	35		35					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	165 720		165 720					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3		3					
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX		VT	1 582 325	VU	1 542 722	VV	39 603				
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	588 793		588 793						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	40 716		40 716						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	768 584		768 584						
Personnel et comptes rattachés		8C	27 663		27 663						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	337 109		337 109						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	102 469		102 469						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 253		11 253						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 207		3 207						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 879 794	VZ	1 291 001		588 793				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire
Ann. 58 de l'annexe III au C.G.D.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDECLAR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | MR | Nom complet | ILJAZI NEZIR |
Nom marital | % de détention | 98.72 | Nb de parts ou actions | 2468 |
Naissance : Date | 15/07/1961 | N° Département | 99 | Commune | DEBELDE | Pays | MK |
Adresse : 1 COUR RAOUL DUFY
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Titre (2) | MME | Nom complet | VUJANIC OLIVERA |
Nom marital | % de détention | 1.28 | Nb de parts ou actions | 32 |
Naissance : Date | 01/12/1966 | N° Département | 99 | Commune | BELGRADE | Pays | RS |
Adresse : 8 ALLEE D'ALEXANDRIE
77420 CHAMPS SUR MARNE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
.....		

6M TECHNOLOGIES

SAS au capital de 38 112.25 euros

73, rue de la Plaine

93160 Noisy Le Grand

415 006 618 RCS Bobigny

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le 30 septembre 2022,
A 15 heures,

Les associés de la Société 6M TECHNOLOGIES se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Nezir ILJAZI, propriétaire de	2 468 actions
- Madame Olivera VUJANIC, propriétaire de	32 actions

Total	2 500 actions

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bernard BENAIS commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des statuts ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022,
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et déclare, en tant que de besoin, renoncer à tous délais et modalités de convocation et de dépôts applicables et reconnaît en conséquence la validité de la présente convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions;
- Rémunération du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes, présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis expose les motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 115 998 euros.

L'assemblée générale prend acte que sur les comptes de l'exercice écoulé les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 210 065 euros ont été réintégrées au résultat fiscal.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 115 998 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Après cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 211 697 euros.

Le Président rappelle que sur l'exercice il a été distribué 225 000 euros de dividendes.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à l'abattement
Exercice clos le 31/03/2021	100 000
Exercice clos le 31/03/2020	120 000
Exercice clos le 31/03/2019	150 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute annuelle avantages en nature inclus versée au Président.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

L'Assemblée Générale décide de maintenir au Président ce montant de rémunération pour l'exercice ouvert le 01 avril 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures et 45 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président
Monsieur Nezir ILIAZI



Un associé
Madame Olivera VUJANIC



Bernard BENAIS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

103, rue La Fayette
75010 Paris

Mob 06 09 91 55 85
Mail bernard181953@gmail.com

6M TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée

71, rue de la Plaine
93160 Noisy Le Grand

415 006 618 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022
(PERIODE DU 01.04.2021 AU 31.03.2022)

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.


**commissaire
aux comptes**

6M TECHNOLOGIES
Exercice clos le 31 mars 2022

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6M TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuel

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

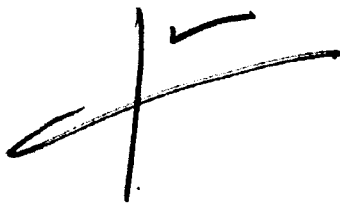
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le 24 août 2022



Le Commissaire aux comptes
Bernard BENAIS



N° 15949 * 02
Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Version 2022-01-01
FICHE DÉTAILLÉE

				Exercice N clos le, 31/03/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877 0	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 593	AS	88 862 6 731	
	Autres immobilisations corporelles	AT	336 146	AU	164 055 172 091	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV	
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF	43 000	BG	43 000	
Autres immobilisations financières *		BH	25 966	BI	25 966	
TOTAL (II)		BJ	512 582	BK	264 794 247 788	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	17 053	BM	17 053
		En cours de production de biens	BN	25 578	BO	25 578
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 347 602	BY	1 347 602
		Autres créances (3)	BZ	165 758	CA	165 758
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités		CF	257 395	CG	257 395	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 317	CI	30 317	
	TOTAL (III)	CJ	1 843 703	CK	1 843 703	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 356 285	1A	264 794 2 091 491	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			
			(3) Part à plus d'un an :	CR		
			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Version 2022-01-01

Désignation de l'entreprise		6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 113)			DA	38 113		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	20 895		
	Report à nouveau			DH	32 880		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	115 998		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	211 697		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	588 793		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	40 715		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	768 584		
	Dettes fiscales et sociales			DY	481 702		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 879 794			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 091 491			
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6M TECHNOLOGIES
415 006 618 RCS BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2022 a une durée de 12 mois

Total du bilan (€)	:	2 091 491
Chiffre d'affaires (€)	:	6 184 679
Résultat net (€)	:	115 998

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds commercial :

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Amortissements selon les durées d'usage.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Voir filiales et participations : tableau 2059-g-sd joint

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retraiter les coûts de la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce derniers cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La situation est extrêmement évolutive et volatile. A la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Cession de l'immeuble sis rue Albert 1^{er} détenu par la filiale JFCX

Dissolution et clôture de la filiale JFCX

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal

Etat des amortissements Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal

Etat des provisions Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal

Etat des créances et dettes Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

Formulaire obligatoire (article
55 A du Code général des
impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2022
Annexe au formulaire de déclaration
de l'impôt sur le revenu

Désignation de l'entreprise 6M-TECHNOLOGIES										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Concurrençant à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	11 877	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	2 900	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	88 582	KT		KU	7 011	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	60 544	KW		KX	95 071	
		Matériel de transport *			KY	63 942	KZ		LA	27 983	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	171 116	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	387 084	LO		LP	130 065	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	189 180	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP	215 738	IR		IS	23 936		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	74 203	IU		IV	31 363		
TOTAL IV				LQ	479 121	LR		LS	55 298		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	878 082	OH		OJ	185 363		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		5		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		DW	11 877	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		IY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG	2 900	MH	0	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	95 593	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM	60 544	MN	95 071	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	91 925	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	21 965	MT	149 151	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IV		NG	85 409	NH	431 740	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OT		OW	
Autres participations		IO		OX	189 180	OY	0	OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B	239 674	2C	0	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	36 600	2F	68 966	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	465 454	NK	68 966	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	550 863	OL	512 583	OM			

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Annexe 1 du formulaire DGFIP

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 6M-TECHNOLOGIES										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 877	PF		PG		PH	11 877						
TOTAL I		RK	11 877	RM		RN		RO	11 877						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	87 165	QA	1 697	QB		QC	88 862						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	60 944	QE	628	QF	60 944	QG	628						
	Matériel de transport	QH	9 823	QI	14 078	QJ		QK	23 901						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	158 044	QM	3 447	QN	21 965	QO	139 526						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	315 976	QV	19 851	QW	82 909	QX	252 917						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	327 853	ØP	19 851	ØQ	82 909	ØR	264 794						
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM					NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venté (NS + NT + NU)			NY		Total général non venté (NW - NY)			NZ			
C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Version 1.0 - 15/03/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		6M-TECHNOLOGIES				Néant ☒
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

ANNUAL REPORT ON THE FINANCIAL STATEMENTS
FUTUR D'ICIR

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 6M-TECHNOLOGIES				Neant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	43 000	UR	US 35 000	
	Autres immobilisations financières		UT	25 965	UV	UW 4 603	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	1 347 602		1 347 602	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	35		35	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	165 720		165 720	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3		3	
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTALUX		VT	1 582 325	VU	1 542 722	VV 39 603
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	588 793		588 793		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	40 716		40 716		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	768 584		768 584		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 663		27 663		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	337 109		337 109		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	102 469		102 469		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 253		11 253		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 207		3 207		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY	1 879 794	VZ	1 291 001	588 793	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Formulaire obligatoire
annexé à la déclaration de capital

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

Version 10/04/2021 - 10/04/2021

10/04/2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet ILJAZI NEZIR
Nom marital % de détention 98.72 Nb de parts ou actions 2468
Naissance : Date 15/07/1961 N° Département 99 Commune DEBELDE Pays MK
Adresse : 1 COUR RAOUL DUFY
77600 BUSSEY SAINT GEORGES

Titre (2) MME Nom complet VUJANIC OLIVERA
Nom marital % de détention 1.28 Nb de parts ou actions 32
Naissance : Date 01/12/1966 N° Département 99 Commune BELGRADE Pays RS
Adresse : 8 ALLEE D'ALEXANDRIE
77420 CHAMPS SUR MARNE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
.....	
.....	